

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JANVIER 2017

Etaient présents : Mme Joëlle LEVAVASSEUR, Mr Michel HOUSSIN, Mr Jean-Pierre DELAUNEY, Mme Sandrine LECLÈRE, Mr Francis LEVAVASSEUR, Mr Christian VILDEY, Mr Bertrand SAUVAGE, Mr Joël BEUVE, Mme Catherine HAMEL, Mr Jérôme LENOËL, Mme Roselyne CHAMPVALONT, Mme Sylvie LEMOIGNE.

Absents excusés : Mme Martine BERTAUX, Mme Clémence VAUBERT, Mr Rémy VILDEY.

Del n° 1 – 24/01/2017 – MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Vu la consultation d'entreprises afin de procéder aux travaux de rénovation de l'éclairage public,

Vu le rapport de l'analyse des offres par la commission travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché à l'entreprise SARLEC, sise à La Haye, pour un montant de 40 324,90 € HT soit 48 389,88 € TTC

AUTORISE Mme le Maire à signer ce marché.

Del n° 2 – 24/01/2017 – MISE EN ACCESSIBILITE SALLE – VALIDATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de mise en accessibilité d'une salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le principe de l'opération de mise en accessibilité de cette salle

APPROUVE l'avant projet et le plan de financement d'un montant de 27 000 € HT

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR,

AUTORISE Mme le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance des accusés de réception de dossier complet ou accord des financeurs.

Del n° 3 – 24/01/2017 – CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE AU CLUB DES AÎNES

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention concernant la mise à disposition d'une salle communale au Club des Aînés pour leur activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention,

AUTORISE Mme le Maire à signer la dite convention et tout avenant s'y rapportant.

Del n° 4 – 24/01/2017 – REVISION LOYER – LOGEMENT COMMUNAL sis 1 Village de l'Eglise

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux importants ont été effectués dans le logement communal sis 1 Village de l'Eglise et propose l'augmentation du loyer mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire à augmenter le loyer de ce logement suite aux importants travaux effectués,

FIXE le montant du loyer mensuel à 490 €, chauffage compris, à la date d'entrée du nouveau locataire.

Del n° 5 – 24/01/2017 – PROLONGEMENT PREAVIS – LOGEMENT COMMUNAL sis 8 Village de l’Eglise

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le locataire du logement communal sis 8 Village de l’Eglise a demandé que son préavis du 11/12/2016 soit prolongé jusqu’au 17/12/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité

AUTORISE Mme le Maire à prolonger le délai de préavis jusqu’au 17/12/2016

AUTORISE Mme le Maire à facturer le loyer jusqu’à la fin du préavis.

Del n° 6 – 24/01/2017 – REMBOURSEMENT FRAIS DE FOURNITURE D’ELECTRICITE – LOGEMENT COMMUNAL sis 18 Village de l’Eglise

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le locataire du logement communal sis 18 Village de l’Eglise a demandé rapidement que le compteur électrique soit mis à son nom, mais que la commune, du fait de quelques travaux avant remise des clés, a consommé 55 kW d’électricité. Mme le Maire propose de procéder au remboursement de cette électricité consommée pour un montant arrondi à 11 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité

AUTORISE Mme le Maire à rembourser, au locataire du logement sis 18 Village de l’Eglise, la consommation d’électricité due aux travaux pour un montant arrondi à 11 €.

Del n° 7 – 24/01/2017 – CONVENTION PLAN DENEIGEMENT SUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL

Vu la délibération n°6 du 16/09/2013 autorisant la mise en place d’un plan déneigement sur le réseau routier départemental et communal, assuré par Mr Bertrand SAUVAGE, agriculteur.

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que cette convention n’avait qu’une durée de 6 mois et qu’il y a donc lieu de la refaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention relative à la mise en place d’un plan de déneigement sur le réseau départemental et communal avec Mr Bertrand SAUVAGE, agriculteur, à partir du 25/01/2017, pour une durée de 6 mois.

Mr Bertrand SAUVAGE n’a pas pris part au vote.

Del n° 8 – 24/01/2017 – DROIT DE PREEMPTION – Immeubles AN 43 et 44

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité

NE FAIT PAS VALOIR son droit de préemption pour les immeubles AN 43 et 44 sis 1 rue de l’Ecole aux Filles.